



## COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

**Du mardi 26 mai 2015 à 19h00**

Les comptes rendus du Conseil Municipal  
« enregistrent les votes des délibérations mais ne reproduisent pas les débats. Vous les trouverez dans les PV. »

L'an deux mille quinze le 26 mai, le Conseil Municipal de la Commune de Blaye étant assemblé en session ordinaire, salle du conseil municipal, après convocation légale en date du 20 mai 2015, sous la présidence de Monsieur Denis BALDES Maire de Blaye.

### **Etaient présents :**

M. BALDES, Maire.

M. RIMARK, Mme BAUDERE, M. CARREAU, Mme SARRAUTE, M. WINTERSHEIM à 19h05, Mme MERCHADOU, M. LORIAUD, Mme HIMPENS, Adjoint, M. VERDIER, M. ELIAS, M. GABARD, M. CAVALEIRO, Mme LANDAIS, Mme QUERAL, M. BODIN à 19 h 20, M. INOCENCIO, Mme BERTHIOT, Mme BAYLE à 19 h 10, M. CASTETS, Mme LUCKHAUS, M. SABOURAUD, Conseillers Municipaux.

### **Etaient excusés et représentés par pouvoir:**

Mme FLORENTIN à M. RIMARK, Mme DUBOURG à Mme SARRAUTE, M. LIMINIANA à Mme QUERAL, Mme HOLGADO à M. CARREAU, M. MONMARCHON à M. WINTERSHEIM.

Conformément à l'article L - 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, M. CASTETS est élu secrétaire de séance à l'unanimité.

Monsieur le Maire procède à l'appel et constate que le quorum est atteint, lit l'ordre du jour, puis demande si le conseil adopte le compte rendu du 7 avril 2015.

Le compte rendu du Conseil Municipal est adopté à l'unanimité.

□□□□□□□□□□

### **Informations sur les décisions prises en application de l'article L 2122.22 du Code Général des Collectivités Territoriales**

D/2015/45--Conventions avec l'association Départementale de la Protection Civile de la Gironde

D/2015/46--Mise à disposition de la Chapelle et du Narthex du Couvent des Minimes au profit de l'association Haute Gironde Image Numérique

D/2015/47--Mise à disposition du Cloître du Couvent des Minimes au profit de l'association Université du Temps Libre

D/2015/48--Mise à disposition de la Chapelle et du Narthex au Couvent des Minimes au profit du collège Jeanne d'Arc

D/2015/49--Mise à disposition de la salle de la Poudrière au profit de Madame Nathalie DELARUE

D/2015/50--Passation de marchés publics de travaux. Travaux dans les communaux

D/2015/51-- Passation d'un marché public de travaux .Travaux de marquages routiers pour la maintenance et la création de signalisation horizontale

D/2015/52--Contrat de prestation de service concernant les prélèvements et analyses légionelles des bâtiments de la ville de Blaye

D/2015/53--Mise à disposition de la Chapelle et du Narthex du Couvent des Minimes au profit de l'association Les Reflets de l'Estuaire

D/2015/54--Contrat de cession pour le spectacle de Noël Solidaire  
D/2015/55--Contrat de location d'un véhicule Média City-bus consenti à titre gracieux avec la société INFOCOM France  
D/2015/56--Prestations de services mise à jour du logiciel Digitech  
D/2015/57--Passation d'un contrat de prestation de service d'enlèvement de bennes et traitement de déchets non dangereux avec la société PENA  
D/2015/58-- Passation d'un marché public de fournitures Fourniture de produits d'entretien  
D/2015/59-- Contrat de maintenance de progiciel "I-Parapheur pour usage interne - gestion financière  
D/2015/60-- Passation d'un marché public de prestations de service -Entretien du réseau d'assainissement  
D/2015/61-- Convention de formation professionnelle avec le Centre National de la Fonction Publique Territoriale  
D/2015/62--Signature d'un contrat de mandat de vente simple  
D/2015/63-- Passation d'un marché public de travaux -travaux d'entretien et d'aménagement de voirie - programme 2015  
D/2015/64--Signature d'un contrat de mandat de vente simple  
D/2015/65--Signature d'un contrat de mandat de vente simple  
D/2015/66-- Passation d'un contrat dans le cadre des Journées Européennes du Patrimoine 2015  
Arrivée de M. BODIN à 19 h 20  
D/2015/67-- Passation d'un contrat dans le cadre de l'animation du Bal Populaire 2015  
D/2015/68--Mise à disposition d'un local sis 6, rue du Bastion Saint Romain au profit de l'association "Migrations Culturelles Aquitaine Afrique"

## **1 - Jurés à inscrire sur la liste du jury criminel de la Gironde - Désignation par tirage au sort**

Rapporteur : M.RIMARK

Conformément, d'une part à l'ordonnance du 17 novembre 1944 modifiée par l'ordonnance n°58-1296 du 23 décembre 1958, à la loi n°78-788 du 28 juillet 1978 relative à la constitution du jury criminel, au décret n°2014-192 du 20 février 2014 portant nouvelle délimitation des cantons dans le département de la Gironde et d'autre part au décret n°2014-1611 du 24 décembre 2014 du Ministre des Finances et des comptes publics authentifiant les chiffres des populations de métropole, des départements d'outre-mer de la Guadeloupe, de la Guyane, de la Martinique et de la Réunion, de Saint-Barthélemy, de Saint-Martin et de Saint-Pierre-et-Miquelon, un tirage au sort des jurés d'Assises doit être réalisé à partir de la liste électorale.

L'arrêté préfectoral du 01 avril 2015 relatif à la formation de la liste du jury criminel a fixé, pour l'année 2016, le nombre de jurés à inscrire sur la nouvelle liste de la Gironde à 1 165. Ce nombre est réparti conformément au tableau annexé à l'arrêté préfectoral, soit 12 personnes pour la commune de Blaye dont 4 la représenteront définitivement.

Le tirage au sort ne retiendra que les personnes ayant atteint l'âge de 23 ans en 2016, soit nées avant le 1<sup>er</sup> janvier 1993.

Il est demandé au conseil municipal de désigner, par tirage au sort, les 12 jurés dont 4 représenteront la commune de Blaye.

Ont été tirés au sort :

- |   |                                      |
|---|--------------------------------------|
| 1. M. TRIAS Eric                              | 7. Mme PAUVIF- BONIN Martine         |
| 2. Mme VAN DER VEEN Anaïs                     | 8. Mme BABUS Marie-Christine Chantal |
| 3. Mme MOREAU Sylvie                          | 9. Mme BAZIN Martine Chantal Simone  |
| 4. M. CLAVERIE David Cédric                   | 10. Mme REYNES Sylvie Marie-Hélène   |
| 5. M. COULOUDOU Matthieu                      | 11. M. LAFFERRIERE Bernard           |
| 6. Mme JEAN-JACQUES Jacqueline, épouse MALLET | 12. M. ARCIVAUX Jean-Marc Guy        |

## **2 - Tableau des effectifs - Création de poste**

Rapporteur : M.RIMARK

Conformément à la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires et à la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 complétée et modifiée portant dispositions statutaires à la Fonction Publique Territoriale et aux décrets :

- n°87-1107 du 30 décembre 1987 modifié portant organisation des carrières des fonctionnaires territoriaux de catégorie C,
- n°87-1108 du 30 décembre 1987 modifié fixant les différentes échelles de rémunération pour la catégorie C des fonctionnaires territoriaux,
- n° 2006-1692 du 22 décembre 2006 portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints territoriaux du patrimoine

Il est proposé au Conseil Municipal, la création au tableau des effectifs à compter du 01/06/2015, du poste suivant :

- un poste d'adjoint du patrimoine de 1ère classe à temps complet rémunéré conformément à la nomenclature statutaire des décrets susvisés,

Les crédits sont prévus au budget principal M14 au chapitre 012.

La commission n°1 (Finances- Ressources Humaines- Administration Générale Et Associations Diverses) s'est réunie le 18 mai 2015 et a émis un avis favorable.

Pour : 27

Après en avoir délibéré le conseil municipal adopte à l'unanimité la délibération.

## **3 - Création d'emplois dans le cadre du Contrat Unique d'Insertion (CUI) - Contrat d'Accompagnement dans l'Emploi (CAE)**

Rapporteur : M.RIMARK

La loi du 1<sup>er</sup> décembre 2008 généralisant le revenu de solidarité active et réformant les politiques d'insertion a instituée le dispositif « contrat unique d'insertion » (C.U.I.).

Ce nouveau dispositif, entré en vigueur depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2010, a pour objet de faciliter l'insertion professionnelle des personnes sans emploi rencontrant des difficultés sociales et professionnelles d'accès à l'emploi, en simplifiant l'architecture des contrats aidés.

Dans le secteur non-marchand, le C.U.I. prend la forme d'un contrat d'accompagnement dans l'emploi (C.A.E.).

La ville de Blaye peut donc décider d'y recourir en conciliant ses besoins avec la perspective d'aider un demandeur d'emploi à s'insérer dans le monde du travail.

Ainsi deux personnes pourraient être recrutées pour exercer les fonctions d'agent polyvalent des écoles à raison de 29 heures par semaine pour l'un et de 28 heures par semaine pour l'autre.

Ces contrats à durée déterminée seraient conclus pour une période de 1 an à compter du 1<sup>er</sup> juin 2015.

L'Etat prendra en charge **85 %** de la rémunération correspondant au S.M.I.C. et exonèrera les charges patronales de sécurité sociale.

Il est donc proposé au Conseil Municipal :

- de recruter deux personnes en CAE pour assurer les fonctions d'agent polyvalent des écoles à compter du 1<sup>er</sup> juin 2015, dans les conditions suivantes :
  - durée du contrat : 12 mois
  - durée hebdomadaire de travail : 29h et 28h
  - rémunération : SMIC
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer tout acte nécessaire à la mise en œuvre du dispositif ainsi que les contrats de travail à durée déterminée avec les personnes qui seront recrutées et à percevoir l'aide de l'Etat.

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget primitif chapitre 012. Article 64168.

La commission n°1 (Finances- Ressources Humaines- Administration Générale Et Associations Diverses) s'est réunie le 18 mai 2015 et a émis un avis favorable.

Pour : 27

Après en avoir délibéré le conseil municipal adopte à l'unanimité la délibération.

#### **4 - Tableau des effectifs - Création de poste**

Rapporteur : M.RIMARK

Conformément à la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires et à la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 complétée et modifiée portant dispositions statutaires à la Fonction Publique Territoriale et aux décrets :

- n°87-1107 du 30 décembre 1987 modifié portant organisation des carrières des fonctionnaires territoriaux de catégorie C,
- n°87-1108 du 30 décembre 1987 modifié fixant les différentes échelles de rémunération pour la catégorie C des fonctionnaires territoriaux,
- n°88-547 du 6 mai 1988 portant statut particulier du cadre d'emplois des agents de maîtrise territoriaux

Il est proposé au Conseil Municipal, la création au tableau des effectifs à compter du 1<sup>er</sup> juin 2015, du poste suivant :

- 1 poste d'agent de maîtrise à temps complet rémunéré conformément à la nomenclature statutaire des décrets susvisés,

Les crédits sont prévus au budget principal M14 au chapitre 012.

La commission n°1 (Finances- Ressources Humaines- Administration Générale Et Associations Diverses) s'est réunie le 18 mai 2015 et a émis un avis favorable.

Pour : 27

Après en avoir délibéré le conseil municipal adopte à l'unanimité la délibération.

#### **5 - Rétrocession de voiries et réseaux divers de la SA d'HLM Clairienne - Résidence Château Noël- Modification**

Rapporteur : Mme MERCHADOU

Par délibération du 24 octobre 2007, déposée au contrôle de légalité le 30 octobre 2007, le conseil municipal s'est prononcé favorablement sur la rétrocession des voiries, espaces verts et réseaux divers de la résidence Château Noël, dans le domaine public communal.

Les constructions ont été réalisées par la SA D'HLM Clairsienne.

Il s'avère que dans cette rétrocession a été omis la parcelle AK 274 d'une contenance de 2a 25ca.

Il est demandé au conseil municipal d'intégrer cette parcelle dans la rétrocession.

Les autres termes de la délibération demeurent inchangés.

La commission n°6 (Equipement- Patrimoine-voirie-assainissement-cadre De Vie Et Qualité De Vie Et Le Handicap) s'est réunie le 19 mai 2015 et a émis un avis favorable.

Pour : 27

Après en avoir délibéré le conseil municipal adopte à l'unanimité la délibération.

## **6 - Syndicat de gestion des bassins versants du Moron et du Blayais - Retrait de communes**

Rapporteur : Mme MERCHADOU

Les statuts du « Syndicat de Gestion des Bassins Versants du Moron et du Blayais » (SGBVMB) ont été approuvés en conseil municipal du 17 décembre 2013 et ratifiés par l'arrêté préfectoral du 31 décembre 2013.

Par délibération du 21 avril 2015, le SGBV du Moron et du Blayais a approuvé le retrait des communes de Mazion et Saint Seurin de Coursac. Précision est faite que l'actif et le passif ne sont pas à reprendre.

Ainsi, en application de l'article L5211-5 du Code Général des Collectivités Territoriales, chaque commune membre doit se prononcer sur ces retraits.

Il est demandé au conseil municipal d'accepter le retrait des communes de Mazion et Saint Seurin de Coursac du SGBV du Moron et du Blayais.

La commission n°6 (Equipement- Patrimoine-voirie-assainissement-cadre De Vie Et Qualité De Vie Et Le Handicap) s'est réunie le 19 mai 2015 et a émis un avis favorable.

Pour : 27

Après en avoir délibéré le conseil municipal adopte à l'unanimité la délibération.

## **7 - Aide communale au ravalement**

Rapporteur : M.WINTERSHEIM

L'A.C.R, élaborée et mise en œuvre en 1990 par la ville de Blaye, concerne les travaux de restauration des façades sur rue ou visibles depuis un espace public, de tous les immeubles dont la construction est antérieure à 1948, y compris ceux destinés à un usage commercial.

Cette mesure participe ainsi à l'embellissement de la ville et s'avère être un support efficace aux projets de rénovation menés par les propriétaires des immeubles concernés.

Elle participe aussi et contribue aux mesures prises par la ville de Blaye pour la conservation du patrimoine architectural ainsi qu'au développement économique local.

Au vu du règlement modifié et approuvé en conseil municipal le 21 décembre 2001 et le 24 mai 2004, il est demandé au conseil municipal d'octroyer l'aide communale au ravalement pour le dossier suivant, qui a obtenu un avis favorable de la commission n°3 « Politique de la ville, Urbanisme et Patrimoine Fortifié » en date du 06 mars 2015.

Les dépenses correspondantes seront imputées à l'article 20422 du budget de la commune.

Il s'agit d'octroyer une aide de 1 527,50€ pour le dossier du chantier situé 30 rue Saint Romain.

La commission n°1 (Finances- Ressources Humaines- Administration Générale Et Associations Diverses) s'est réunie le 18 mai 2015 et a émis un avis favorable.

Pour : 27

Après en avoir délibéré le conseil municipal adopte à l'unanimité la délibération.

*L'ordre du jour étant épuisé La séance est levée à 20h00.*

**Ce compte rendu pourra faire l'objet de modifications lors de la prochaine séance.**